



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MAI 2023

**Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire**

**Présents** : Christophe ROGER, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDE, Annie BENECH, Nadine BOFFETTI, Bruno DAVID, Michel LACOMBE, Elisabeth LOBO, Jean-François PRUNET, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK.

**Absents avec procuration** : Marie-Claude MILLET (procuration à Josy LAUR), Marjorie AUSSENAC (procuration à Frédéric SOUSA), Jacques FROMENT (procuration à Dominique THELINGE), Julien ZANY (procuration à Christophe ROGER).

**Absents** : Lionel NICAUD, Elsa SOARES.

**Quorum** : 10    Membres présents : 13

**Secrétaires de séance** : Josy LAUR et Bénédicte LÉVIGNAT

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Demande de subvention/plan de financement : Espace Santamaria – requalification 1<sup>ère</sup> tranche RD 811
- 2 Attribution des subventions 2023 aux associations
- 3 Demande de subvention auprès du ANS (Agence Nationale du Sport)
- 4 Achat terrain à « Le gal »
- 5 Décision Modificative
- 6 Création emplois saisonniers 2023
- 7 Création emplois permanents 2023
- 8 Prime police Municipale
- 9 Eclairage Public rue Boris Vian
- 10 Adhésion CAUE
- 11 Questions diverses

*Madame le Maire ouvre la séance à 20H35*

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 avril 2023**

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 18 avril 2023. S'il y a des observations ou des remarques, elles doivent être annotées. Aucune observation ni remarque n'étant formulée, le PV est approuvé.

**1. Demande de subvention / Plan de financement**

a) Dans le cadre du projet de travaux d'aménagement de l'Espace SANTAMARIA, Madame le Maire propose au vote de l'Assemblée le plan de financement suivant :

Coût estimatif du projet **993 108.27 € HT soit 1 191 730 € TTC**

- Subvention DETR/DSIL2023 sollicitée à hauteur de 30% de 993 108.27 € soit **297 832 €**
- Subvention auprès de la Région sollicitée à hauteur de 25% de 694 108 € (assiette éligible) soit **173 527 €**
- Subvention auprès du Département – FAST sollicitée à hauteur de 25% de 694 108 € soit **173 527 €**
- Autofinancement : **348 222.27 €**

Même si cela n'apparaît pas dans cette délibération, Fabienne SIGAUD précise qu'il serait opportun de demander une aide dans le cadre du Fonds vert. Jean-François PRUNET demande si ce Fonds Vert a été sollicité et si cela change quelque chose aux pourcentages et au montant retenu ? Fabienne SIGAUD lui répond que le dossier est en cours et que l'aide sera calculée à partir de l'assiette éligible de 694 108 €, car l'achat du bâtiment n'est pas

pris en compte, uniquement les travaux en rapport avec le gain énergétique. Cependant cette aide pourrait représenter 50 %.

**Vote : Pour à l'unanimité**

b) Concernant le projet de travaux de requalification de la traverse RD811 - tranche 1, Madame le Maire propose à l'assemblée de prendre connaissance du projet de délibération. Michel LACOMBE souligne une erreur dans la répartition des pourcentages. Après correction en séance, Madame le Maire présente et propose aux membres du Conseil de se prononcer sur le plan de financement suivant :

Coût estimatif du projet **1 798 649 € HT soit 2 158 379 € TTC**

- Fond de concours estimé (Département) : **370 687 €**
- Subvention DETR/DSIL2023 sollicitée 30% de 1 798 649 € soit **539 594 €**
- Subvention auprès de la Région sollicitée 15% de 1 427 962 € (assiette éligible) soit **214 192 €**
- Subvention auprès du Département – FAST sollicitée 20% de 1 427 962 € soit **285 592 €**
- Autre subvention Fond Vert sollicitée : **100 000 €**
- Autofinancement : **288 582 €**

**Vote : Pour à l'unanimité**

## 2. Attribution des subventions 2023 aux associations

Madame le Maire rappelle que les élus occupant des responsabilités au sein d'une des associations dont les demandes sont examinées ce soir, ne peuvent pas prendre part au vote.

Chaque adjoint dans son domaine de compétence présente les demandes de subvention qui ont été sollicitées par les associations. Christophe ROGER pour sa part, propose de reporter à la prochaine séance du Conseil la demande de l'Amicale de Prayssac ainsi que celle de Soleil Lotois. En effet, ces dossiers demandent plus de précisions avant de pouvoir se prononcer. Proposition approuvée par l'ensemble du Conseil. Au terme de la présentation de chaque dossier et après discussion sur les montants proposés, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité des voix comme suit :

Associations	Montants	Conseillers ne Prenant pas part au vote
<b>DIVERS ET DE LOISIRS</b>		
St Hubert : Sté de Chasse	<b>250</b>	
Outil en main	<b>300</b>	
Les Pâles du ciel (subvention exceptionnelle)	<b>1000</b>	
<b>CULTURELLE, ARTISTIQUE ANIMATION</b>		
COVL oiseaux	<b>300</b>	
Etre et Savoir UTL	<b>400</b>	Marie-Claude MILLET
Union Musicale Puy-l'Evêque	<b>700</b>	
FNACA	<b>150</b>	
Le fil d'Ariane	<b>400</b>	Marie-Claude MILLET
Le fil d'Ariane (subvention exceptionnelle)	<b>935</b>	Marie-Claude MILLET
Stardoc	<b>150</b>	Marie-Claude MILLET
Comité des Fêtes	<b>15 500</b>	
Des souris et des livres	<b>400</b>	Marie-Claude MILLET
Folioles	<b>400</b>	
Prayssac Musette/Loisirs	<b>900</b>	
<b>SOCIAL</b>		

La chaleur de l'Oustal	700	
Etoile du Soir Les Floralties	400	
Secours Populaire	200	
VMEH visiteurs malades	250	
Quercy contact	200	
CCAS	3000	
<b>SPORTS</b>		
Echiquier Basse Vallée du Lot	300	
PPFC Seniors	1800	
PPFC Ecole de foot	2000	
Fanny Club	300	
Tennis de Table	700	
AAPPMA Pêche	300	Michel LACOMBE
Club des Dauphins	400	
Club de judo	500	Bruno DAVID
Escalade en Quercy	600	
Tennis Club	800	
Basket	600	
RCP Rugby	1100	
Handball Prayssac Puy l'Evêque	900	
Billard club	200	Michel LACOMBE
La Raie Marteau	200	
<b>EDUCATION</b>		
Coopérative Ecole Elémentaire	3000	
Associations des jeunes (ADJ)	200	
ALSH le Cerf -Volant	1300	
ALSH le Cerf -Volant- subvention exceptionnelle	1500	
Ecole Maternelle	2000	
FSE Collège	1240	
PEPA association des Parents d'élèves	500	
Un chien à l'Ecole	1000	

**Vote : Pour à l'unanimité**

### 3. Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS)

Christophe SOUDÉ, adjoint au Maire présente le projet d'installation d'un terrain multisports dédié aux plus petits (moins de 12ans). Il viendrait compléter celui de la Halle plus adapté et fréquenté par les pré-ados et les adolescents. Il serait situé sur l'ancien cours de tennis en terre battue jouxtant le centre aéré, permettant ainsi à l'association de l'utiliser pour ses activités.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan « 5000 terrains de sport en 2024 » lancé par l'Etat et l'ANS. C'est à ce titre, que Christophe SOUDÉ propose à l'Assemblée de solliciter une subvention auprès de l'ANS selon le plan de financement suivant :

Coût estimé du projet HT 35 300 € soit 42 360 € TTC

- Subvention ANS 50% de 35 300 € soit **17 650 €**
- Autofinancement : **17 650 €**

#### **4. Achat de terrains**

Dans l'objectif de maîtriser quelques petites parcelles le long de la voie verte traversant Prayssac et de finaliser le parcours de santé (installation d'agrès dédiés aux vélos tous terrains pour les enfants à partir de 10 ans), Christophe ROGER informe les membres du Conseil de l'opportunité d'acquérir les parcelles suivantes appartenant à madame HAOUAT qui se porte vendeuse :

- Section D parcelles n°64 et 65 en zone AP, respectivement d'une surface de 1 835m<sup>2</sup> et 1 295m<sup>2</sup>, situées à « Le Gal ».
- Section AC parcelle n° 179 en zone UB d'une surface de 322m<sup>2</sup> située lieu-dit « Le Bourg Ouest ».

Il ajoute qu'une partie de la parcelle 179 sera rétrocédée ultérieurement à Madame MORGAN propriétaire de la parcelle 178, lui permettant ainsi d'améliorer l'accès à sa propriété.

Ceci étant dit, Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'achat de ces parcelles au prix de 5 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 17 260 €.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **5. Décision Modificative (DM)**

Martine LIARSOU, Directrice Générale des Services, expose les Décisions Modificatives suivantes :

##### Budget Logements Sociaux (section investissement) :

Annulation de crédits sur opération Travaux :

Dépenses – article 2315 : - 8 528 €                      Recettes – article 1068-040 : 8 528 €

##### Budget Energies renouvelables (Section fonctionnement)

Transfert de crédits : Dépenses – article 66112 : + 50 €                      Dépenses – article 61521 : - 50 €

Madame le Maire propose de passer au vote.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **6. Création emplois saisonniers 2023**

Comme chaque année, en raison des congés d'été et afin de pourvoir à l'absence des agents, Fabienne SIGAUD propose au vote du Conseil la création d'emplois non permanents à temps complet ou incomplet, pour un accroissement saisonnier d'activité.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **7. Création emplois permanents 2023**

Afin de pourvoir au bon fonctionnement des services Ecoles et Ateliers municipaux, Madame le Maire propose la création de trois emplois permanents comme suit :

##### ECOLES :

- A compter du 16 août 2023, un agent polyvalent contractuel en charge de l'entretien des bâtiments communaux relevant de la catégorie C à temps non complet de 30 heures hebdomadaires pour exercer les missions suivantes : entretien des locaux scolaires et des bâtiments communaux.
- A compter du 01 septembre 2023 un agent contractuel, en charge de l'animation auprès des enfants des écoles relevant de la catégorie C à temps non complet de 12 heures hebdomadaires pour exercer les missions suivantes : animation auprès des enfants des écoles et entretien des locaux scolaires.

##### ATELIERS MUNICIPAUX :

- A compter du 23 septembre 2023, un agent polyvalent contractuel, en charge de la partie menuiserie, peinture, entretien des bâtiments et espaces publics relevant de la catégorie C à temps complet pour

exercer les missions suivantes : menuiserie, peinture, entretien des bâtiments communaux et du mobilier urbain de la collectivité.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **8. Prime Police Municipale**

Suite à la demande du policier municipal d'une revalorisation à hauteur de 20 % de son Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction (ISMF) par courrier en date du 16 mai 2023, Fabienne SIGAUD demande aux membres du Conseil de se prononcer sur ce nouveau taux. Elle rappelle qu'en 2020 celui-ci avait été réactualisé à 18% après plusieurs années sans augmentation.

Après discussion le Conseil vote pour le maintien du taux actuel à l'unanimité.

### **9. Eclairage Public rue Boris Vian**

Dominique THELINGE, Adjoint au Maire, présente à l'Assemblée le projet de renouvellement des lampadaires « boules » rue Boris VIAN. En effet ces luminaires s'inscrivent dans la dernière tranche de remplacement des lampadaires énergivores par des éclairages LED.

Les travaux seront réalisés et financés à hauteur de 80% par la FDEL Territoires d'Energie Lot. Coût estimé de l'opération 26 800 €HT dont part communale 5 360 €.

Au terme de la présentation, Fabienne SIGAUD propose de passer au vote.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **10. Adhésion CAUE**

Comme chaque année, Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) dont l'adhésion s'élève à 150 €.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **11. Questions diverses**

Sans aucune question,

*La séance est levée à 22h40.*

Approbation du compte-rendu en séance du Conseil Municipal du 22 juin 2023

### **SIGNATURES**

Madame le Maire  
Fabienne SIGAUD



Secrétaire de séance  
Josy LAUR

